

**UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE**

**FACULTÉ
DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION
68/69**

**Pour tous renseignements,
s'adresser au:
BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
CITÉ UNIVERSITAIRE
SHERBROOKE, P.Q.**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	5
HISTORIQUE ET ORIENTATION	5
DIRECTION ET CORPS PROFESSORAL	8
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	11
1 — APTITUDES GÉNÉRALES	11
2 — CONDITIONS D'ADMISSION	11
3 — DEMANDE D'ÉQUIVALENCES	11
4 — QUALITÉ DE LA LANGUE	13
5 — PRÉSENCE AUX COURS, LABORATOIRES, SÉMINAIRES ET STAGES	13
6 — TRAVAUX HORS-COURS	14
7 — STAGES	15
8 — EXAMENS	15
9 — THÈSE DE MAÎTRISE	18
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	21
BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PÉDAGOGIE	21
PROGRAMME DES COURS	22
DESCRIPTION DES COURS	25
BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PSYCHOLOGIE SCOLAIRE	30
BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PSYCHO-PÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	31
CONDITIONS D'ADMISSION	31
PREMIÈRE ANNÉE	32
DEUXIÈME ANNÉE	33
TROISIÈME ANNÉE	34
QUATRIÈME ANNÉE	36
BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION ÉDUCATION PHYSIQUE	37
PROGRAMME DES COURS	37
DESCRIPTION DES COURS	39

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE	41
BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION SUPERVISION SCOLAIRE	42
PROGRAMME DES COURS	43
MODES D'APPLICATION	44
FORMATION DES MAÎTRES	47
LICENCE D'ENSEIGNEMENT PRÉ-SCOLAIRE	47
PROGRAMME DES COURS	49
DESCRIPTION DES COURS	52
LICENCE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	57
PROGRAMME DES COURS	57
DESCRIPTION DES COURS	59
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	63
PROGRAMME DES COURS	65
DESCRIPTION DES COURS	66
CERTIFICAT EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	68
PROGRAMME DES COURS	70
DESCRIPTION DES COURS	71

PRÉSENTATION

HISTORIQUE ET ORIENTATION

Dès l'année de sa fondation, à la suite des demandes des maîtres de l'enseignement public, l'Université organise à leur intention des sessions estivales de cours à temps partiel. Devant des instances toujours plus pressantes, le doyen de la Faculté des arts, M. l'abbé Roger Maltais, aujourd'hui recteur de l'Université, s'assure la collaboration de M. Pierre-H. Ruel pour fonder l'Institut de pédagogie (juillet 1957). Des programmes de cours à temps partiel conduisant au baccalauréat et à la licence en pédagogie, au certificat en psychopédagogie de l'enfance inadaptée et à un certificat à l'enseignement spécialisé au cours technique sont alors offerts. En septembre 1959, l'Institut inaugure les études à temps complet pour ces programmes.

OBJECTIFS

Dès sa fondation, la Faculté des sciences de l'éducation se propose de répondre le plus possible aux besoins des milieux d'enseignement et d'éducation par sa contribution à la psychopédagogie. Elle trace des programmes propres à former le praticien et à initier à la recherche. Elle forme des équipes de travail qui initient des recherches en psychologie, en pédagogie et en didactique.

Sans délaissier la recherche pure, elle encourage ses professeurs à orienter leurs travaux vers les problèmes de recherche appliquée.

D'année en année, la Faculté évolue. Septembre 1960 voit apparaître les programmes de licence en psychologie scolaire et de maîtrise en enseignement (2 ans) qui sera portée à la licence d'enseignement secondaire (3 ans) en 1962. Suivent alors d'autres programmes: le baccalauréat en enseignement technique (1961), le CAPES et le certificat en information scolaire et professionnelle (1962) et le baccalauréat en pédagogie, option éducation physique (1963). À la suite de la fondation par le Ministère de l'éducation, de l'École normale technique, le baccalauréat en enseignement technique sera supprimé en juin 1966.

Événement important: en juin 1961, l'Institut passe au rang de Faculté de pédagogie qui, l'année suivante (juillet 1962) sera dési-

gnée sous le nom de Faculté des sciences de l'éducation. Enfin, en septembre 1963, la Faculté occupe son nouveau pavillon. Quatre départements sont formés: didactique, éducation physique, pédagogie et psychologie. En 1966, un nouveau département, celui de la Psycho-pédagogie de l'enfance inadaptée, s'ajoute à ceux qui existent déjà.

RECHERCHES ET PRESENCE AU MILIEU

Dès 1961, la Faculté lance certains travaux de recherche. Aujourd'hui, des équipes de recherche, sous la direction de professeurs, sont constituées et réunissent des étudiants qui travaillent à un programme planifié de recherches intégrées.

Deux mémoires sont présentés: l'un sur le problème de la formation des professeurs de l'enseignement technique, au Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (1961); le deuxième, sur le problème de la formation des maîtres et les structures pédagogiques de l'enseignement public et sur le problème de la formation des éducateurs de l'enfance exceptionnelle, à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (1962).

D'autre part, à chaque fois qu'il lui est possible de le faire, la Faculté répond favorablement aux demandes qui lui sont présentées et aux besoins qu'elle perçoit dans son milieu. C'est ainsi qu'en janvier 1963, elle inaugure, à l'intention des membres de l'Association des inspecteurs d'écoles de la province, un cours fermé conduisant à la licence en pédagogie, option supervision scolaire. Cette initiative sera suivie d'une autre, en janvier 1967, à l'intention des directeurs d'écoles de la province.

De même, la Faculté apporte sa collaboration à la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke, en contribuant à l'implantation des classes spéciales (1958-1961) en ouvrant son Centre de diagnostic psycho-pédagogique (1961) pour les examens d'élèves, en participant à des comités de la direction pédagogique. En retour, les autorités de la Commission ouvrent leurs classes aux chercheurs de la Faculté et à ses stagiaires.

Toujours préoccupée du perfectionnement des maîtres en fonction, la Faculté demeure sensible au problème de leur recyclage dans les termes de l'évolution scolaire et pédagogique actuelle. Conséquemment, des études se poursuivent pour mettre au point des programmes appropriés et des modes adéquats d'application de recyclage.

Enfin, il faudrait mentionner qu'à la suite d'une invitation du doyen de la Faculté, l'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française a tenu à Sherbrooke, en fin d'août 1967, son congrès quinquennal. Le thème du congrès, qui caractérise bien l'un des principaux objectifs de la Faculté, était: "La pédagogie expérimentale et la pratique scolaire". La tenue du congrès coïncidait avec le 10e anniversaire de fondation de la Faculté.

L'AVENIR

Chaque année, depuis la fondation de la Faculté, la direction des études s'est fait un devoir de ré-examiner et d'améliorer les programmes d'études. Suivant cette politique, la Faculté revise intensément ses programmes afin de les adapter aux propositions du "Rapport Parent", soit un cours de trois ans conduisant à un baccalauréat spécialisé avec une année supplémentaire pour la maîtrise.

Il est également probable que dès septembre 1969, l'Université assumera dans sa totalité la formation des maîtres telle que la conçoivent la Commission Parent et le Ministère de l'éducation, pour le territoire que desservent présentement aussi l'École normale de l'Estrie et l'école normale des Filles de la Charité du Sacré-Cœur. Les exigences administratives et académiques de cette évolution apporteront des changements très profonds aux structures de la Faculté. Il faut donc concevoir le présent annuaire comme le dernier d'une époque fructueuse d'où sortiront les développements prodigieux qui s'annoncent.

DIRECTION

Doyen: Richard JOLY, B.A., B.Th., M.A., L.Ph.

Vice-doyen: ~~Euchariste PAULHUS, ptre, B.A., D.Péd.~~ Guy Stringer

Secrétaire: Michel RHEAULT, B.A., M.A. (Ps.)

Conseillers:

Julien BEAUSOLEIL, c.s.v., B.A., L.Théol., D.Ps.

René LEFEBVRE, B.A., Br.A., L.Péd.

Jean SALVAIL, B.A. (E.P.), M.Sc., Cert. Ps.Péd.

CORPS PROFESSORAL

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

- ¶ Julien BEAUSOLEIL, c.s.v., B.A., L.Théol., Ph.D. (Ps.), directeur
- ¶ Roger CHARLEBOIS, ptre, B.Péd., L.Ps.Sc.
- ¶ Jean-Paul FABE, B.A. (Ph.), L.Soc.
- ¶ René L'ECUYER, B.A., L.Ph. (Ps.)

DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE ET DE DIDACTIQUE

- ¶ René LEFEBVRE, B.A., L.Péd., directeur
- ¶ Marcel BÉDARD, B.A., B.Sc. (génie)
- ¶ Marguerite LABERGE, B.A., L. ès L., D.E.S.
- ¶ André LEFEBVRE, B.Péd., L.Ps.Scol.

DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- ¶ Jean SALVAIL, B.A., B.Sc. (Ed. Ph.), M.Sc., directeur
- ¶ Rémi BISSONNETTE, B.A. (Ed. Ph.), M.Sc.
- ¶ Roland JANSON, B.A., L.Hyg.
- ¶ Raymond NADON, B.A. (Ed. Ph.)
- ¶ ~~Jean-Guy QUELLET, B.A. (Ed. Ph.), M.Sc.~~
- ¶ Roch ROY, B.A. (Ed. Ph.), M.Sc.
- ¶ Charles THIFFAULT, B.A. (Ed. Ph.), M.Sc.

**DÉPARTEMENT DE
PSYCHOPÉDAGOGIE DE
L'ENFANCE INADAPTÉE**

- ✓ Euchariste PAULHUS, ptre, B.A., D.Péd., directeur
- ✓ Maurice CLÉMENT, B.Péd., B.A.
- ✓ Michel RHEAULT, B.Péd., B.A., M.A. (Ps.)

**PROFESSEURS
AUX ÉTUDES**

- Sr Renée DUVAL, B.Péd., L.Péd.
- ! Arthur HÉBERT, B.A., L.Péd., M.A. (Ps.)
- › Gérard POULIN, B.Péd., B.A., M.Sc. Ed.
- ✓ Pierre-H. RUEL, B.A., L.Péd., L.Ps.

**CHARGÉS DE COURS
À TEMPS PARTIEL**

- BAILLIE, Dave, B.A., B.Sc., M.Sc. Pe., C.A.S.
- BERGERON, René, Cert. Ps.Péd.
- BERNARD, Clément, Bsc.Péd.
- BOUX, Mlle Jacqueline, M. (Musique)
- BRISSON, Samuel, M.C.
- CHAREST, Lionel, Cert. Ps.Péd., Dipl. de travail et expression corporelle
- CNOCKAERT, Mme Lucienne, B.A., L.Ph.
- CORON, Michel, D.Ps.
- DAUNAI, Jean-Paul, B.A., M.A. (Ps.), Lic. Ps., D.P.A.
- DESLAURIERS, Denis, B.E.P.
- DUPONT, Pierrette, Br.A., B.Péd., Cert. Inf. Sc. et Prof.
- DUVAL, Jean, B.A., B.Péd.
- FERRADOU, Michel, L.Ph.
- GALIPEAU, Louis-Philippe, B.A., L.L.L., P.C.B.
- GAUTHIER, Gustave
- GOULET, Jean, B.A., B.Péd., L.Ph.
- HENNING, Georges
- LAFONTAINE, Raymond, B.A., M.D., C.S.P.Q.
- LAFRANCE, Yvon, B.A., Lic. Ph., D.Ph.

LAMARCHE, Yvon, B.Sc. (Ed. Ph.)
 LAMARRE, C.-Jules, B.A., M.D., C.S.P.Q., L.M.C.C.
 LAMONTAGNE, Albert, B.A., M.D.
 LAREAU, Nicolas, Cert. Ps.Péd.
 LARIVIÈRE, Sylvio, B.A., M.A., M.S.S.
 LAROUCHE, Jean, B.Péd., B. (Musique)
 LECOMTE, Thérèse, D.B.A.
 LESSARD, Jean-Charles B.A., L.Ph.
 LÉVEILLÉ, Jean
 LUC, Laurent-Paul, B.A., L.Ph.
 MARCOUX, Armand, Cert. Ps.Péd.
 MARCHESSAULT, Victor, B.A., M.D., C.S.P.Q., F.R.C.P.(C.)
 MEUNIER, Pierre, B.A.
 NOELTING, Mme Edwidge
 PAPAGEORGES, Constant, B.A., M.D., C.S.P.Q.
 PELLERIN, Mme Claire
 PERRON, Jean-Guy, Cert. Ps.Péd.
 PLAMONDON, Jacques, B.A., B.Ph., L.Ph.
 PRUVOT, Michel, L. ès L., D.C.S., Docteur en géographie
 RICHARD, Mme Gisèle, L. Ens. Sec., M.E.H.
 SAINT-JACQUES, Marcel, B.Péd., Cert. Ps.Péd., Br. supérieur
 VALÈRE, Louis, B.Ph., L.Ph., D.Ph., L.L.D.
 VÉRONNEAU, Abbé Gilles, B.A., Lic. Sc. Nat.
 YANACOPOULO, Mme Andrée, M.D.

PROFESSEURS INVITÉS

- M. Henri BISSONNIER, ptre, directeur de la Commission médico-psychopédagogique; président du B.I.C.E.
 M. André MAREUIL, professeur, Faculté des lettres, Université d'Orléans-Tours.
 M. Bernard ANDREY, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Grenoble.
 M. Jean LE MEN, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Grenoble.
 M. Gaston MIALARET, professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Caen.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

1 — APTITUDES GÉNÉRALES

- 1.1 — Le candidat à l'un ou l'autre des programmes d'études offerts par la Faculté doit satisfaire aux exigences de l'admission.
- 1.2 — Le candidat doit maîtriser suffisamment la langue française pour suivre les cours et y participer. Toutefois, après entente avec son professeur, le candidat de langue anglaise peut rédiger ses examens et ses travaux écrits en anglais. Par ailleurs, le candidat de langue française ou de langue anglaise doit, dans ses travaux écrits et dans ses examens, manifester une excellente connaissance de sa langue.

2 — CONDITIONS D'ADMISSION

- 2.1 — Tout candidat à l'un des diplômes offerts par la Faculté doit être âgé de moins de 35 ans lors de l'inscription, à moins d'avoir obtenu une autorisation officielle de la direction des études.
- 2.2 — Un candidat qui a déjà fréquenté une école de formation psychologique ou pédagogique doit fournir une justification de son désir de changer d'école ou de Faculté. La Faculté se réserve le droit de communiquer avec l'institution d'origine de ce candidat.
- 2.3 — La Faculté exige une justification officielle relative au changement d'orientation pour le candidat qui aurait fréquenté une autre faculté universitaire.

3 — DEMANDE D'ÉQUIVALENCES

- 3.1 — Sauf exception, le candidat à l'un ou l'autre des programmes d'études offerts à la Faculté, n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq (5) ans.
- 3.2 — Pour qu'une demande d'équivalences puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux six (6) conditions suivantes:

- 3.21) il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution à la direction des études;
 - 3.22) sa description détaillée doit apparaître sur une pièce officielle remise par l'étudiant à la direction des études;
 - 3.23) il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;
 - 3.24) il doit avoir été sanctionné par un examen officiel auquel l'étudiant a obtenu 60% au *minimum*;
 - 3.25) s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;
 - 3.26) il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté.
- 3.3 — En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.
- 3.4 — La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, à la direction des études, au plus tard au moment de l'inscription aux cours.
- 3.5 — Une équivalence accordée pour un cours suivi dans une autre institution peut prendre l'une des 3 formes:
- 3.51) soit l'obligation de se présenter seulement à l'examen terminal que donne la Faculté sur ce cours;
 - 3.52) soit l'obligation de produire un travail qui manifeste une connaissance jugée satisfaisante du contenu du cours;
 - 3.53) soit l'exemption complète de toutes les exigences de ce cours.
- 3.6 — Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la direction des études, en fonction du programme académique auquel l'étudiant désire s'inscrire.

- 3.7 — En règle générale, le total des équivalences accordées ne dépasse pas le cinquième ($\frac{1}{5}$) de l'ensemble des crédits conduisant à un grade donné.
- 3.8 — Si la demande d'équivalence est accordée selon les termes de 3.51 ou 3.52, le candidat doit verser une taxe de cinq dollars (\$5.00) sauf s'il est étudiant régulier à plein temps.

4 — QUALITÉ DE LA LANGUE DANS LES EXAMENS ET LES TRAVAUX

- 4.1 — La direction de la Faculté attache une importance toute particulière à la qualité du français ou de l'anglais dans les travaux personnels et les examens. L'étudiant doit manifester une bonne connaissance des règles du français ou de l'anglais écrit, ainsi que sa capacité à s'exprimer oralement d'une façon convenable.
- 4.2 — Aucun candidat ne peut recevoir un grade s'il ne répond pas aux exigences de qualité du français ou de l'anglais, dans les termes de l'article 4.1.
- 4.3 — Le cas de tout candidat jugé faible dans son expression orale ou écrite est présenté au Conseil de la Faculté qui exigera de lui un examen en français ou en anglais, ou la reprise d'un cours approprié de français ou d'anglais, contrôlé par un examen.

5 — PRÉSENCE AUX COURS, LABORATOIRES, SÉMINAIRES ET STAGES

- 5.1 — Aucun étudiant n'est autorisé à entrer dans un local, lorsque l'activité académique est commencée.
- 5.2 — La présence aux laboratoires, séminaires et stages est obligatoire. Tout étudiant qui s'en absente doit justifier son absence; un nombre trop grand d'absences non-justifiées peut entraîner, selon le jugement du département, l'obligation de reprendre ces travaux l'année suivante.

6 — TRAVAUX HORS-COURS

- 6.1 — Le professeur peut demander la réalisation de travaux hors-cours qui viennent compléter les notions dispensées par les cours.
- 6.2 — Les travaux hors-cours reçoivent une appréciation quantitative qui s'ajoute, dans une proportion déterminée par le professeur, à la note attribuée à l'examen sur les cours auxquels ils sont rattachés. La note ainsi combinée reçoit le coefficient de pondération établi par l'évaluation, en crédits, qui accompagne le cours.
- 6.3 — La nature et l'ampleur des travaux sont laissées à l'initiative du professeur, en accord avec les décisions des départements et de la Faculté.
- 6.4 — La présentation matérielle des travaux doit respecter les directives données par la Faculté et remises à l'étudiant lors de son inscription.
- 6.5 — Tous les travaux doivent être remis, au secrétariat, au plus tard à la date limite fixée par le professeur. Sauf exception prévue conjointement par le professeur et la direction des études, cette date précède d'au moins une semaine le début des examens.
- 6.6 — Tout travail présenté en retard au secrétariat sera porté, ipso facto, à l'attention de la direction des études qui décide de la possibilité d'accepter ou de refuser le travail.
- 6.7 — Pour la réussite d'un travail, une note minimum de 50% est exigée.
- 6.8 — En cas d'échec à un travail, l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise. Ce travail de reprise doit être remis, au secrétariat, à une date déterminée conjointement par le professeur et la direction des études.
- 6.9 — L'étudiant qui ne remet pas un travail exigé a, ipso facto, un dossier incomplet; le calcul de la moyenne générale ne peut alors être effectué en vue d'une promotion éventuelle.

Si, dans ce cas, la direction des études autorise l'émission d'un rapport de scolarité, celui-ci portera la remarque suivante: dossier incomplet, promotion non accordée.

7 — LES STAGES

- 7.1 — Toute formation professionnelle suppose des stages et la direction des études y attache une importance capitale. L'étudiant doit se procurer, au secrétariat de la Faculté, les directives des stages concernant son programme d'études.
- 7.2 — Tout candidat, inscrit à un programme d'études, doit satisfaire aux exigences correspondantes de stages.
- 7.3 — Un stage réussi est annulé, s'il accompagne un échec sur l'ensemble des cours et des autres travaux de l'année.

8 — EXAMENS

Il y a trois types d'examens: 1) les examens semestriels; 2) les examens sur les lectures obligatoires, organisés par la Faculté; 3) les examens devant jury (les examens oraux sur les techniques de diagnostics, les examens oraux sur la pratique des stages et l'examen de synthèse) qui s'adressent aux étudiants inscrits à la maîtrise ès sciences de l'éducation, ou autres programmes de ce niveau.

LES EXAMENS SEMESTRIELS

- 8.1 — À la fin de chaque semestre, il y a, en règle générale, une session d'examens sur les cours donnés.
- 8.2 — Pour être admis à l'examen semestriel, l'étudiant doit satisfaire aux trois conditions suivantes: 1 — Être dûment inscrit à un programme d'études et s'être conformé aux règlements de l'Université et de la Faculté. 2 — Avoir acquitté les droits de scolarité. 3 — Avoir terminé et remis les travaux exigés.

- 8.3 — L'étudiant non admis à un examen a, ipso facto, un dossier incomplet et le calcul de la moyenne générale ne peut être effectué en vue d'une promotion éventuelle ou de la remise d'un diplôme.
- 8.4 — Tout étudiant, ayant satisfait aux exigences de l'article 8.2, est tenu de se présenter aux examens officiels, à moins d'avoir obtenu, au préalable, une autorisation écrite de la direction des études.
- 8.5 — En cas d'absence non autorisée, le dossier reste incomplet et le calcul de la moyenne générale ne peut être effectué en vue d'une promotion éventuelle ou de la remise d'un diplôme.
- 8.6 — Durant les sessions d'examens, l'étudiant doit se conformer aux règlements qui les régissent et qui sont affichés dans les salles d'examens. Toute infraction entraîne l'exclusion immédiate de la salle d'examen. Le cas de l'étudiant est alors soumis au Conseil de la Faculté.
- 8.7 — Tout cas de plagiat, ou de tentative de plagiat, est soumis au Conseil de la Faculté; la sanction peut alors être le renvoi de l'Université.
- 8.8 — La moyenne annuelle est calculée en tenant compte de coefficients de pondération qui sont égaux au nombre de crédits attribués à chacun des cours.
- 8.9 — Pour être promu ou pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit conserver au minimum les 60% de l'ensemble des notes de l'année.
- 8.10 — Pour la réussite d'un examen, comme pour celle d'un travail, une note minimum de 50% est exigée.
Un minimum de 60% est requis pour réussir l'examen pratique des cours-laboratoires en éducation physique.
- 8.11 — En cas d'échec à un examen, l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise, à la condition qu'il ait obtenu une note minimum de 60% sur l'ensemble des examens et des travaux de l'année.

- 8.12 — Il n'y a, chaque année, qu'une seule session de reprise d'examens. Cette session est généralement fixée à la fin du mois de juin.
- 8.13 — L'étudiant admissible à la reprise d'un ou de plusieurs examens est tenu de se présenter à la plus proche session de reprise de fin d'année académique.
- 8.14 — Pour être admis à la session de reprise des examens, l'étudiant doit satisfaire aux quatre conditions suivantes: 1 — Être dûment inscrit à chacun des examens à reprendre. 2 — Avoir acquitté les droits de reprise des examens. 3 — Avoir terminé et remis à temps, les travaux à reprendre, s'il y a lieu. 4 — Avoir obtenu une note minimum de 60% sur l'ensemble des examens et des travaux de l'année.
- 8.15 — En cas d'échec à la session de reprise, le dossier de l'étudiant sera soumis au Conseil de la Faculté.

LES EXAMENS ORAUX DEVANT JURY

- 8.16 — Les examens oraux devant jury sont soumis aux mêmes règlements que les examens semestriels.

L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

- 8.17 — L'examen de synthèse s'adresse à tous les candidats à un titre de maîtrise décerné par la Faculté. Il a pour but de vérifier la qualité d'assimilation et de compréhension des connaissances psychologiques et pédagogiques de l'étudiant, de contrôler sa capacité à envisager, d'une façon originale et rationnelle, les problèmes vécus par l'enfant et d'apprécier sa capacité d'utiliser ses connaissances dans la solution de problèmes pratiques.
- 8.18 — L'étudiant doit prendre l'initiative de poser par écrit sa candidature à l'examen de synthèse. Cette inscription doit parvenir à la direction des études au cours du mois d'avril.

- 8.19 — L'étudiant ne peut se présenter à l'examen de synthèse avant la fin du dernier semestre de sa scolarité de maîtrise.
- 8.20 — Le candidat ne peut se présenter à l'examen de synthèse plus d'un an après la fin de sa scolarité de maîtrise.
- 8.21 — Un minimum de 60% est requis pour réussir l'examen de synthèse. En cas d'échec, l'étudiant n'a droit qu'à une reprise; il doit alors se présenter à la session annuelle suivante.

9 — THÈSE DE MAÎTRISE

- 9.1 — Tout candidat à une maîtrise ès sciences de l'éducation, en psychologie scolaire, ou en psychopédagogie de l'enfance inadaptée, doit rédiger un travail original d'environ cent pages. Cette thèse doit être le résultat d'un sérieux effort scientifique et doit tendre à apporter une contribution à la psychopédagogie.
- 9.2 — La thèse doit être une recherche à caractère théorique ou expérimental, portant sur un sujet, soit pédagogique, soit psychologique ou psychopédagogique.
- 9.3 — Le candidat doit faire approuver son sujet et son plan de travail par le comité des thèses qui, après acceptation du projet, lui désigne un directeur officiel.
- 9.4 — L'étudiant doit prendre l'initiative de rencontrer son directeur, aussi souvent que les deux partis le jugent nécessaire.
- 9.5 — Si l'étudiant ne tient pas compte des directives reçues, il s'expose à voir son travail refusé.
- 9.6 — Avant d'entreprendre son travail d'expérimentation ou d'élaborer sa recherche théorique, le candidat à la maîtrise doit présenter son projet au séminaire de thèses.
Il y fait une seconde présentation avant la rédaction définitive de sa thèse.
- 9.7 — La présentation matérielle de sa thèse doit être conforme aux directives que publie la Faculté à ce sujet.

- 9.8 — Aucun manuscrit de thèse n'est évalué s'il ne répond pas aux exigences normales de qualité du français ou de l'anglais. En un tel cas, le candidat doit améliorer son texte, avant de le soumettre à nouveau.
- 9.9 — Pendant la rédaction de son manuscrit, et pour contrôle, l'étudiant doit soumettre, chapitre par chapitre, un texte dactylographié à son directeur.
- 9.10 — La remise officielle de la thèse à la direction des études, doit être autorisée par écrit par le directeur de thèse.
- 9.11 — Le manuscrit de la thèse doit être déposé officiellement, en cinq exemplaires dactylographiés, au plus tard le 1er septembre suivant la fin de la scolarité de maîtrise. Si une extension est jugée nécessaire, le candidat doit en formuler la demande, par écrit, à la direction des études, en précisant les motifs de sa demande. Cette extension ne sera jamais accordée pour une période de plus de deux ans.
- 9.12 — En remettant sa thèse, le candidat doit joindre à chaque exemplaire un résumé d'environ 75 mots, exposant le contenu du travail.
- 9.13 — Un résultat inférieur à 60% est un échec. L'étudiant doit, dans ce secteur, présenter un nouveau travail, soit sur le même sujet, soit sur un autre sujet, conformément aux directives du comité des thèses.
- 9.14 — Le travail de thèse, évalué à 10 crédits dans la scolarité, compte pour 20% dans la moyenne générale indiquée au dossier final.
- 9.15 — La thèse devient propriété de la Faculté et son usage ultérieur, en totalité ou en partie, est soumis à une autorisation écrite, obtenue du doyen de la Faculté.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

BACCALAURÉAT ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE L'ÉDUCATION, OPTION PÉDAGOGIE

Le programme a pour objectif de prolonger la formation psychopédagogique du maître à l'élémentaire (première année du baccalauréat) dans une formation en psychopédagogie de l'enseignement au niveau élémentaire. Il tient à répondre à ce besoin d'avoir en milieu scolaire des spécialistes capables d'orienter la pédagogie de l'enseignement (didactique) soit par l'intermédiaire de la recherche, de l'orthodidactie ou des techniques audio-visuelles et d'enseignement programmé, soit éventuellement au niveau de la supervision et de l'administration scolaires.

Dans sa totalité, le programme s'étend sur quatre ans d'études consécutives à une treizième année de formation générale (Institut) ou l'équivalent, ainsi répartis: une première année permettant d'obtenir un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire; deux années subséquentes certifiées par un baccalauréat ès sciences de l'éducation; une quatrième année couronnée par la maîtrise ès sciences de l'éducation.

La première année (certificat) constitue également le programme de formation psychopédagogique de la licence d'enseignement élémentaire et prévoit les options suivantes en didactique: 1) formation du maître pour le premier cycle de l'élémentaire; 2) formation du maître pour le deuxième cycle de l'élémentaire; 3) formation de la monitrice maternelle (pédagogie pré-scolaire). Un total de dix (10) crédits est attribué aux options.

La deuxième et la troisième année ont pour objectif de préparer des pédagogues en didactique de l'élémentaire, alors que la quatrième année proposera une spécialisation en pédagogie choisie parmi les suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé, supervision scolaire, administration scolaire ou autres.

Le programme de la quatrième année (maîtrise) n'est pas encore élaboré. Mais déjà on peut prévoir les trois options suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé. Le programme de quatrième année comprendra le travail de thèse.

**PROGRAMME
DES COURS**

PREMIÈRE ANNÉE

(LE CERTIFICAT)

36 CRÉDITS-COURS

3 CRÉDITS-LABORATOIRE

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

PSFA 114 Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

DILE 114 Lecture (4 cr.)

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

DICA 114 Calcul (4 cr.)

**MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE
(10 cr.)**

DIFR 114 Français (4 cr.)

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE (10 cr.)

DIAP 112 Atelier d'arts plastiques (2 cr.)

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

**N.B. — L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie
ci-devant.**

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

PEPE 112 Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)

PEPD 112 Pédagogie dynamique (2 cr.)

PEDG 112 Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

PSPE 114 Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

REST 112 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

RETD 113 Statistique.I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

36 CRÉDITS-COURS

2 CRÉDITS-LABORATOIRE

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (9 crédits-cours (laboratoire))

PEHE 322 Histoire de l'éducation (2 cr.)

PEEC 322 Éducation comparée (2 cr.)

PEPP 235 Psychopédagogie de l'enseignement (5 cr.)

PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE (2 crédits-cours, 2 crédits-laboratoire)

PEPE 322 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

LAPE 322 Séminaires de pédagogie expérimentale (60 heures) (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (15 crédits-cours)

PSPP 326 Psycho-physiologie (6 cr.)

PSPA 323 Psychologie de l'adolescence (3 cr.)

PSPA 322 Psychologie de l'adaptation (2 cr.)

PSSO 322 Psychologie sociale (4 cr.)

PSDG 322 Dynamique de groupe (2 cr.)

RECHERCHE (7 crédits-cours et travaux pratiques)

RETI 322 Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)

REST 323 Statistique I (suite) (3 cr.)

REDO 322 Docimologie (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PEEP 321 Éthique professionnelle (1 cr.)

PESP 322 Le syndicalisme professionnel (2 cr.)

**TROISIÈME ANNÉE
(BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
DE L'ÉDUCATION)**

**26 CRÉDITS-COURS
8 CRÉDITS-LABORATOIRE**

PEAS 332 Introduction à l'administration scolaire (2 cr.)

PESC 332 Introduction à la supervision scolaire (2 cr.)

PEOR 332 Introduction à l'orthodidactique (2 cr.)

PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE (6 crédits-cours, 4 crédits-laboratoire)

PEAL 333 Problèmes d'apprentissage en lecture et orthographe (3 cr.)

PEAA 333 Problèmes d'apprentissage en arithmétique (3 cr.)

LAPE 332 Laboratoire de pédagogie expérimentale (2 cr.)

LARE 332 Séminaires de recherche en pédagogie expérimentale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (10 crédits-cours, 4 crédits-laboratoire)

PSPI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

PSTA 333 Théories de l'apprentissage (3 cr.)

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

LAPE 332 Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (2 cr.)

LASP 332 Séminaires de psychologie expérimentale (2 cr.)

LATA 332 Laboratoire sur les théories d'apprentissage (2 cr.)

RECHERCHE (4 crédits-cours et un mémoire)

REST 332 Statistique II (2 cr.)

REMR 332 Méthodologie de la recherche (2 cr.)

DESCRIPTION DES COURS

PSFA 114 Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)

Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition, de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, du calcul et de l'écriture.

PSPE 114 Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

Étude de l'évolution de la personnalité de l'enfant et incidence de l'émotivité sur le rendement scolaire.

PSDG 322 Dynamique de groupe (2 cr.)

Historique de la dynamique de groupe. Évolution des groupes et analyse de la structure des groupes scolaires. Dynamique générale des groupes. Formation et rôle psychologique du gang. Étude des différentes méthodes d'application de la dynamique de groupe.

PSPA 322 Psychologie de l'adaptation (2 cr.)

Étude du phénomène d'adaptation et symptomatologie de l'inadaptation de l'enfant à l'école.

PSSO 322 Psychologie sociale (2 cr.)

Principes généraux. Étude des aptitudes et de l'interaction des individus et des groupes. Méthodes et techniques sociométriques. Le test sociométrique. Le sociogramme. Le psychodrame.

PSPA 323 Psychologie de l'adolescence (3 cr.)

Étude des facteurs généraux et conditions d'apprentissage: transfert, insight, facteur "g", sensation, perception, aperception, idée, association, mémoire, etc.

PSPP 326 Psycho-physiologie (6 cr.)

Morphologie (2 cr.), développement neuro-moteur normal (2 cr.), neuro-psycho-physiologie normale (2 cr.).

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Questions théoriques de base. Théories contemporaines de l'apprentissage. Justification de leur étude et mise en évidence de leur apport. Introduction aux tests scolaires visant au contrôle des acquisitions dans l'apprentissage de la parole, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul chez

l'enfant. Étude des difficultés d'apprentissage. Diagnostic et mesures thérapeutiques de la dyslexie. Application des connaissances acquises, en suivant l'évolution de l'apprentissage d'un enfant.

Étude extensive des théories de Piaget.

PSTA 333 Théories de l'apprentissage (3 cr.)

Conditionnement, connexionnisme, associationnisme, gestalt et théories fonctionnelles.

PSPI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

Théories de Thurstone, Spearman, Piaget.

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'éducation et étude des structures scolaires.

PEDG 112 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées, et de la méthode des projets.

PEPD 112 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive: rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 112 Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.

PEEP 321 Éthique professionnelle (1 cr.)

PEEC 322 Éducation comparée (2 cr.)

Étude des différentes pédagogies et des divers systèmes scolaires utilisés à l'étranger et comparaison avec le système québécois.

PEHE 322 Histoire de l'éducation

Étude de l'évolution de la pédagogie à travers les temps, l'accent étant mis sur les auteurs qui ont influencé la néo-pédagogie.

PEPE 322 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Étude de l'évolution de la pédagogie empirique et scientifique à la pédagogie expérimentale. Conséquences de cette évolution sur l'orientation actuelle de la pédagogie.

PEPP 235 Psychopédagogie de l'enseignement (5 cr.)

Ce cours est en quelque sorte un prolongement de celui sur "les techniques diagnostiques de rendement scolaire" et il propose l'étude critique de deux autres réalités scolaires: le maître, techniques de mesure de ses méthodes et procédés; les instruments, techniques de mesure des programmes, manuels et aides audio-visuelles. Théorie et laboratoire.

PESP 322 Le syndicalisme professionnel (2 cr.)

Aspect social et économique.

PEAS 332 Introduction à l'administration scolaire (2 cr.)

PEOR 332 Introduction à l'orthodidactique (2 cr.)

PESC 332 Introduction à la supervision scolaire (2 cr.)

PEAA 333 Problèmes d'apprentissage en arithmétique (3 cr.)

PEAL 333 Problèmes d'apprentissage en lecture et orthographe (3 cr.)

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

Techniques d'expression par l'art dramatique: mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Atelier d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique)...

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodie. Usage du disque pour enfants également.

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc...

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres...

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc...

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques et mixtes...

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement: mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

REDO 322 Docimologie (2 cr.)

Étude des techniques et étapes de l'élaboration scientifique des tests et examens.

RETI 322 Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)

Présentation à la fois théorique et pratique sur les méthodes de travail et les techniques de documentation. (Avec travaux en bibliothèque).

REST 323 Statistique I (suite) (3 cr.)

Les divers types de corrélation, les tests de signification, techniques d'échantillonnage.

REMR 332 Méthodologie de la recherche (2 cr.)

Étude de la nature, objet et procédés de la recherche en général et en pédagogie.

REST 332 Statistique II (2 cr.)

Étude de la variance, co-variance et du petit échantillon.

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

LAPE 322 Séminaires de pédagogie expérimentale (2 cr.)

Étude critique des principales recherches en didactique expérimentale et réflexions sur la contribution de la psychologie générique à la recherche en pédagogie.

LAPE 332 Laboratoire de pédagogie expérimentale (2 cr.)

Diagnostic et récupération des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en lecture, orthographe, arithmétique.

LAPE 332 Laboratoire de psychologie expérimentale humaine (2 cr.)

LARE 332 Séminaire de recherches en pédagogie expérimentale. (2 cr.)

L'étudiant est invité à faire, au cours du premier semestre, une ou deux petites recherches sur un problème d'apprentissage scolaire. Cette recherche est par la suite discutée en séminaires.

LASP 332 Séminaires de psychologie expérimentale (2 cr.)

Étude critique des principales recherches qui ont des inférences pédagogiques (didactiques).

LATA 332 Laboratoire sur les théories d'apprentissage (2 cr.)

L'étudiant doit choisir entre le laboratoire LASP 332 et LATA 332.

**BACCALAURÉAT
ET MAÎTRISE
ÈS SCIENCES
DE L'ÉDUCATION,**

**OPTION
PSYCHOLOGIE
SCOLAIRE**

Le programme de ces études a subi de très profondes revisions depuis la publication de l'annuaire 1967-1968. On peut l'obtenir en brochure détachée en s'adressant au secrétariat de la Faculté ou au Bureau du registraire.

**BACCALAURÉAT
ET MAÎTRISE
ÈS SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION
PSYCHOPÉDAGOGIE
DE L'ENFANCE
INADAPTÉE**

Le programme d'études en psychopédagogie de l'enfance inadaptée s'adresse à tous ceux et celles qui désirent se préparer à la carrière de psycho-éducateur et à la rééducation d'enfants problèmes, surtout des enfants qui ont besoin d'un traitement prolongé en internat de rééducation.

Le programme de formation est axé sur la rééducation totale de l'enfant, dans toutes les activités qui sont siennes à chaque moment de la journée, et se préoccupe des différents types d'inadaptation. Le cours polyvalent permet au diplômé d'exercer sa profession dans tous les milieux de rééducation, et avec l'ensemble des catégories d'enfants inadaptés.

Le programme d'études est conçu par paliers qui amènent progressivement l'étudiant à l'approfondissement et à la recherche dans les divers secteurs de la rééducation, en milieu institutionnel.

La fonction même du rééducateur a déterminé ces paliers. C'est parce que le psycho-éducateur doit assister l'enfant dans toutes les circonstances de sa vie, qu'il doit l'aider à corriger l'orientation de sa conduite par toutes sortes de moyens, que le programme d'études a d'abord prévu une période de sensibilisation à l'enfant et à son milieu, par l'observation, avant de donner dans l'initiation au diagnostic et à la thérapeutique qui sont réservés aux seconde et troisième années conduisant à l'obtention du baccalauréat.

L'année de maîtrise est consacrée à l'approfondissement de la rééducation et à la recherche en psychopédagogie de l'enfance inadaptée.

La formation à la fois théorique et pratique prépare à l'utilisation clinique des mesures psycho-orthopédiques susceptibles de favoriser le développement optimal des aptitudes physiques, intellectuelles, morales et sociales de l'enfant confié au psycho-éducateur en vue d'une rééducation totale.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme de formation des psycho-éducateurs, le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes:

- 1) avoir réussi une 11e scientifique ou l'équivalent;

- 2) avoir réussi le baccalauréat ès arts, le baccalauréat en pédagogie ou la 13^e année (collégial pré-universitaire, C.E.G.E.P.).

Dans tous les cas, le candidat doit se soumettre à un examen d'admission.

PREMIÈRE ANNÉE

Cette année est centrée sur l'apprentissage de l'observation scientifique et sur l'initiation aux techniques rééducatives. En plus de certaines données de formation générale en pédagogie, le programme d'études se consacre aux notions fondamentales de développement de la personne humaine, à tous points de vue, et à l'exercice pratique de l'observation scientifique des enfants normaux et inadaptés. De plus, elle présente des données d'initiation aux techniques fondamentales de la rééducation.

L'histoire de la rééducation et l'initiation à la sociologie situent la psychopédagogie dans le contexte de la pédagogie et de la rééducation dans un complexe sociologique. Cette information couvre 30 heures, soit 2 crédits, au programme de la première année.

Plus importante est la partie consacrée à l'étude de la personne humaine. En effet, 225 heures de cours et 150 heures de laboratoire sont réservées à la connaissance de l'humain dans ses différentes composantes (physiologiques, intellectuelles, affectives, sociales et religieuses) et de son évolution de la naissance à l'âge adulte.

L'initiation aux techniques fondamentales d'expression de soi qui sont fondamentales dans toute éducation régulière et corrective complète le programme de formation, pour une valeur de 10 crédits, soit 150 heures.

PROGRAMME

- 1 — Connaissances de base sur l'histoire de la rééducation et la sociologie (2 cr.)
- 2 — Connaissances de la personne humaine (15 cr.)
 - a) aspect physiologique (2 cr.)
 - b) aspect intellectuel (4 cr.)

- c) aspect affectif (5 cr.)
- d) aspect social (1 cr.)
- e) aspect religieux (2 cr.)

- 3 — Initiation aux techniques d'expression de soi (10 cr.)
- a) didactique psychologique et pédagogique active (2 cr.)
 - b) expression corporelle et motrice (6 cr.)
 - c) expression artistique (2 cr.)

- 4 — Laboratoires (5 cr.)
- a) observations sur le développement intellectuel
 - b) observations sur le développement socio-affectif
 - c) observations sur le développement neuro-physiologique
 - d) observations sur les groupes

La première année comprend (32 cr.) dont: cours 27 cr., soit 405 heures, laboratoires 5 cr., soit 150 heures auxquels s'ajoutent les stages hebdomadaires pour une valeur de 15 heures par semaine, soit 450 heures.

DEUXIÈME ANNÉE

Cette année est centrée sur le diagnostic psychopédagogique. Elle présente des données de base qui introduisent à la compréhension des différentes approches diagnostiques et qui permettent d'asseoir les données de la pathologie. Cette deuxième année familiarise avec l'anormalité, les déviations du processus de maturation, les inadaptations et des types plus spécifiques de pathologie, et donne une initiation aux techniques de la rééducation individuelle et en groupe.

Dans les données de base, on traite des théories de la personnalité, des phénomènes d'apprentissage et d'une initiation aux instruments de diagnostic, le tout pour une valeur de 9 crédits, soit 135 heures.

La familiarisation avec l'anormalité ou l'inadaptation, comporte 21 crédits, pour 360 heures, comprenant des cours théoriques et des laboratoires d'application. On retrouve, dans les contenus, des notions de neuro-psychiatrie infantile, de déficience mentale, de délinquance, de troubles d'apprentissage, de troubles de la psycho-motricité, de perturbations affectives et de psychopathologie.

Sur la base de ces données, l'étudiant est ensuite introduit aux méthodes et techniques de la rééducation individuelle et collective, soit sur le plan des perturbations émotionnelles, soit dans ses difficultés et déviations du processus d'apprentissage, le tout pour une valeur de 4 crédits.

PROGRAMME

- 1 — Connaissances de base (9 cr.)
 - a) sur la personnalité (ses théories) (1 cr.)
 - b) sur l'apprentissage (2 cr.)
 - c) sur la docimologie et la statistique (5 cr.)
 - d) sur les tests (1 cr.)
- 2 — Formation au diagnostic psychopédagogique (18 cr.)
 - a) troubles neuro-psychiatriques et psycho-moteurs (5 cr.)
 - b) perturbations affectives (5 cr.)
 - c) psychopédagogie de la déficience mentale (4 cr.)
 - d) psychopédagogie de la délinquance (4 cr.)
- 3 — Initiation aux méthodes et techniques de la rééducation (4 cr.)
 - a) rééducation par le groupe (2 cr.)
 - b) rééducation individuelle (2 cr.)
- 4 — Laboratoires (3 cr.)
 - a) d'études diagnostiques de cas d'inadaptés
 - b) de psycho-motricité

La deuxième année comprend 34 crédits dont: Cours (31 cr.), soit 465 heures, laboratoires (3 cr.), soit 90 heures auxquels s'ajoutent des stages hebdomadaires pour une valeur de 15 heures par semaine, soit 450 heures.

TROISIÈME ANNÉE

Cette année est centrée sur la formation à la thérapeutique rééducative. Elle établit les bases de cette thérapeutique par une élaboration des principes de la philosophie de la rééducation, de l'éthique professionnelle et de la législation de l'enfance.

Cette troisième année introduit les didactiques qui président à l'organisation des activités de toute la vie de l'enfant en internat: activités physiques, scolaires, psycho-motrices, artistiques, artisanales, catéchétiques, de groupe, de routine. Ces éléments d'organisation et de didactiques se présentent dans une perspective clinique, basée sur la relation interpersonnelle que l'étudiant apprend à établir et à utiliser pour provoquer l'adaptation et l'épanouissement de l'inadapté.

Les principes de base sont apportés par des cours sur la philosophie de l'éducation et de la rééducation, sur la déontologie professionnelle et sur le droit et la législation de l'enfance, pour une valeur de 5 crédits, soit 75 heures.

L'aspect didactique qui couvre la majeure partie du programme, traite de la stratégie de la rééducation, des didactiques spécifiques, appliquées à chacune des activités et des méthodes correctives pour les difficultés et troubles d'apprentissage. Ce groupe de cours et laboratoires comporte 20 crédits, pour un total de 345 heures. Enfin, l'étudiant doit choisir d'intensifier sa formation, soit en catéchèse de l'inadapté, soit dans les activités d'expression de soi. Cette option couvre 60 heures, pour une valeur de 4 crédits.

PROGRAMME

- 1 — Principes de base de thérapeutique (5 cr.)
 - a) philosophie de l'éducation et de la rééducation (2 cr.)
 - b) déontologie professionnelle (2 cr.)
 - c) droit et législation de l'enfance (1 cr.)
- 2 — Formation à la thérapeutique (17 cr.)
 - a) organisation et stratégie de l'internat (3 cr.)
 - b) didactiques d'activités spécifiques (10 cr.)
 - c) mesures correctives et thérapeutiques (4 cr.)
- 3 — Cours optionnels (4 cr.)
(soit la catéchèse des inadaptés ou les activités d'expression de soi.)

4 — Laboratoires (3 cr.)

- a) d'études de cas
- b) de rééducation par le groupe

La troisième année comprend 29 crédits dont: Cours (26 cr.), soit 390 heures, laboratoires (3 cr.), soit 90 heures auxquels s'ajoutent des stages hebdomadaires pour une valeur de 20 à 25 heures par semaine, soit 650 heures en moyenne. Le stage de troisième année implique la prise en charge d'un groupe d'enfants ou d'une activité avec des groupes d'enfants dans un centre pour jeunes inadaptés.

QUATRIÈME ANNÉE

Le programme de l'année de maîtrise est actuellement en préparation; il sera centré sur la formation à la recherche et l'approfondissement d'un secteur de la rééducation des jeunes inadaptés.

Ce programme ne sera accessible qu'aux seuls candidats, détenteurs du baccalauréat ès sciences de l'éducation, option Psychopédagogie de l'enfance inadaptée.

Puisqu'il s'agit d'un programme de deuxième niveau, il fera appel à une synthèse personnelle que l'étudiant doit réaliser et dont il aura l'occasion de faire la preuve lors de l'examen oral de synthèse et dans l'élaboration d'un manuscrit de mémoire de recherche de fin d'études.

**BACCALAURÉAT ÈS
SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION ÉDUCATION
PHYSIQUE**

Le programme d'études en éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation prépare le candidat à l'enseignement de l'éducation physique et à la direction et à l'organisation des activités physiques et sportives. Cette fonction s'accomplit par des cours, des laboratoires, des travaux personnels et des stages.

ADMISSION

Le candidat doit avoir réussi soit le B.A., le B.Péd. ou l'équivalent, ou encore la 13e année (cours collégial pré-universitaire).

Dans tous les cas, il doit subir un examen d'admission.

La première année du cours est une période d'essai. La direction peut refuser au candidat l'accès à la seconde année, s'il se révèle chez lui des insuffisances physiques, intellectuelles ou personnelles.

**PROGRAMME
DES COURS**

**PREMIÈRE
ANNÉE**

Philosophie (logique et philosophie de la nature) (10 cr.)

Psychogénèse (enfance et adolescence) (7 cr.)

Initiation à la recherche (2 cr.)

Pédagogie dynamique (2 cr.)

Introduction à l'éducation physique (3 cr.)

Histoire de l'éducation physique (2 cr.)

Anatomie et physiologie (5 cr.)

Éducation sanitaire (3 cr.)

Rythme et percussion (2 cr.)

Cours techno-pédagogiques: exploration du mouvement, gymnastique I, basket-ball I, athlétisme I, hockey I, badminton, tennis ou soccer (7 cr.)

DEUXIÈME ANNÉE

- Philosophie (métaphysique et morale) (10 cr.)**
- Statistique (3 cr.)**
- Législation et organisation scolaire (2 cr.)**
- Croissance et développement (2 cr.)**
- Cinésiologie (3 cr.)**
- Laboratoire de cinésiologie (1 cr.)**
- Apprentissage psycho-moteur (2 cr.)**
- Organisation et administration de l'éducation physique (4 cr.)**
- Programmation (2 cr.)**
- Stages d'observation (1 cr.)**
- Cours techno-pédagogiques: gymnastique II et III, athlétisme II, football I, natation I et II, hockey II, basketball II, handball et ski. Patinage (F), gymnastique moderne I (F) (10 cr.)**

TROISIÈME ANNÉE

- Philosophie de l'éducation (2 cr.)**
- Évaluation (4 cr.)**
- Physiologie de l'exercice (3 cr.)**
- Laboratoire de physiologie (1 cr.)**
- Éducation physique adaptée (2 cr.)**
- Séminaire en éducation physique (2 cr.)**
- Didactique en éducation physique (2 cr.)**
- Jeu (2 cr.)**
- Stages d'application (2 cr.)**
- Méthodes d'entraînement (2 cr.)**
- Méthodologie des sports collectifs (2 cr.)**
- Tactique des sports collectifs (2 cr.) (G)**
- Cours techno-pédagogiques: natation III et IV, athlétisme III et IV, basketball III, volleyball et lutte, gymnastique moderne II (F) (8 cr.)**

DESCRIPTION DES COURS

Orientation professionnelle (3 cr.)

La nature, les buts et la place de l'éducation physique en éducation. Essai de définition. Perspectives historiques. Les bases scientifiques de l'éducation physique. L'éducation physique et la santé. L'éducation physique et le loisir. Le champ du travail.

Histoire de l'éducation physique (2 cr.)

Étude de l'éducation physique dans les grandes périodes de l'histoire. Analyse et étude comparée des différents courants contemporains. Synthèse.

Anatomie et physiologie (5 cr.)

Étude de la structure et du fonctionnement des divers organes avec **emphasis** sur les systèmes osseux, musculaire, nerveux, respiratoire et circulatoire.

Éducation sanitaire (3 cr.)

Étude écologique de la santé. Hygiène personnelle. Considération sur l'élaboration de programmes d'éducation sanitaire scolaire.

Croissance et développement (2 cr.)

Fondements biologiques, psychologiques et sociologiques de la croissance et du développement de l'enfance à l'âge adulte. Principes et caractéristiques.

Cinésiologie (4 cr.)

Nomenclature anatomique. Étude et application des principes mécaniques et physiques aux mouvements exigés par les exercices physiques. Laboratoire d'application: analyse musculaire et mécanique de gestes sportifs.

Apprentissage psycho-moteur (2 cr.)

Les théories et la nature de l'apprentissage psycho-moteur. Les facteurs et conditions de l'apprentissage psycho-moteur. Le rôle du maître.

Organisation et administration de l'éducation physique (4 cr.)

Étude des termes. Nature et importance de l'organisation et de l'administration. Étude du contexte institutionnel. Analyse des tâches administratives en éducation physique: inventaire, planification (aménagements et équipements, budget, horaire et personnel), interprétation, programmation, évaluation, réglementation et contrôle (hygiène, sécurité, discipline, costume, participation et exemption). L'éducation physique en dehors du contexte scolaire.

Programmation (2 cr.)

Analyse des différentes phases du programme d'éducation physique. Étude des principes et des techniques de programmation. Les facteurs déterminants d'un programme. Les participants à l'élaboration d'un programme. Principes de sélection des activités. Évaluation. Essais et étude critique de programmes.

Stages d'observation (1 cr.)

Observation supervisée dans les milieux scolaires (élémentaire, secondaire et collégial) des différentes phases du programme d'éducation physique.

Évaluation (4 cr.)

Nature, principes et rôles de l'évaluation en éducation physique. Techniques et procédures d'évaluation de la valeur physique et des habiletés. Essais et critiques de programmes d'évaluation. Laboratoire d'application.

Physiologie de l'exercice (4 cr.)

Étude des grandes fonctions physiologiques dans leur ajustement et leur adaptation aux exigences de l'exercice physique.

Éducation physique adaptée (2 cr.)

Étude des principes généraux et spécifiques dans l'emploi d'exercices thérapeutiques. Application à des exercices et des activités physiques selon certaines conditions. Essai et analyse de programmes adaptés.

Séminaire en éducation physique (2 cr.)

Présentation et discussion de sujets ou problèmes d'intérêt général relatifs à l'éducation physique, l'hygiène, la récréation et le sport amateur.

Didactique en éducation physique (2 cr.)

Étude de la nature et des formes d'enseignement en éducation physique. Différences individuelles chez les élèves. Technique de manipulation. La dynamique de groupe. Organisation et conduite d'une classe. Aides audio-visuelles.

Jeu (2 cr.)

Nature et définition du jeu. Les théories du jeu. La fonction du jeu dans les différents aspects du développement humain. Classifications. Le jeu dirigé. Les effets préventifs et thérapeutiques du jeu. La place du jeu en éducation physique.

**CERTIFICAT
D'APTITUDE À
L'ENSEIGNEMENT
DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE À
L'ÉLÉMENTAIRE**

Le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire se situe dans le cadre du perfectionnement des maîtres. Le but immédiat de ce programme est de permettre aux autorités scolaires de répondre le plus adéquatement, et le plus tôt possible, aux exigences du Ministère de l'éducation concernant l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire.

Ce programme comprend trente (30) crédits, répartis en trois (3) sessions successives d'été de six (6) semaines chacune.

Les cours se donneront à raison de quatre (4) cours théoriques et trois (3) cours techno-pédagogiques par jour.

Le programme détaillé de ce certificat ainsi que l'horaire des cours apparaissent à l'annuaire de l'Extension de l'enseignement, Été 1968, p. 39, 40.

**BACCALAURÉAT
ÈS SCIENCES DE
L'ÉDUCATION,
OPTION SUPERVISION
SCOLAIRE ⁽¹⁾**

Le programme comprend un ensemble de soixante-cinq (65) crédits ainsi répartis: reconnaissance d'équivalence au diplôme en administration scolaire (15 crédits); cours théoriques nouveaux (40 crédits); travaux hors-cours: travaux pratiques (10 crédits).

De plus, à la fin de la scolarité, l'étudiant devra se présenter à un "examen de synthèse", sous forme écrite. Le questionnaire sera rédigé par la direction des études de la Faculté.

ADMISSION

Pour être admis à ce programme, le candidat devra 1°) détenir le baccalauréat en pédagogie (brevet A) et 2°) avoir réussi les trente (30) crédits du programme de la Fédération des principaux du Québec.

Par ailleurs, afin de répondre à une forte demande et d'aider les milieux d'enseignement, les détenteurs du diplôme en "administration scolaire" ne possédant pas le baccalauréat en pédagogie pourront être admis à la condition qu'ils satisfassent aux exigences préalables décrites ci-après:

- 1) un examen d'admission pourra être exigé;
- 2) réussir deux cours de linguistique française (6 cr.);
- 3) réussir les cours suivants de philosophie (12 cr.): histoire de la philosophie, logique, philosophie de la nature, morale;
- 4) selon le contenu du dossier du candidat, on pourra lui demander de suivre des cours parmi les suivants: philosophie de l'éducation (2 cr.), docimologie (2 cr.), introduction à une psychopédagogie scolaire (3 cr.), psychogénèse de la personnalité (5 cr.) ou tout autre cours jugé nécessaire par la direction des études, le total des pré-requis ne dépassant pas 30 crédits.

(1) Ce programme est présentement sujet à modifications et la Faculté ne s'engage pas, dans la conjoncture actuelle, à en poursuivre l'enseignement.

**PROGRAMME
DES COURS**

**COURS THÉORIQUES
NOUVEAUX (24 CRÉDITS)**

Formation à la recherche

- Méthodes de travail intellectuel (2 cr.)
- Méthodologie de la recherche (2 cr.)
- Statistique II (4 cr.)
- Critique de recherches en supervision (2 cr.)
- Psychologie et pédagogie expérimentales (2 cr.)
- Leur inter-contribution à la didactique.

Supervision scolaire

- Profil académiques et promotions scolaires (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Méthodes actives d'enseignement: principes fondamentaux et principes de supervision (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Enseignement programmé et moyens audio-visuels: leur insertion en didactique et principes de supervision (2 cr.)
- Pédagogie prospective et programmes scolaires (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)
- Techniques d'entrevue pédagogique (2 cr.)
- Économie de l'éducation (2 cr.)
(avec référence au Rapport Parent)

Cours généraux

- Évaluation du personnel enseignant (2 cr.)
- Éducation comparée (2 cr.)
- Problèmes pratiques d'organisation scolaire au secondaire (2 cr.)
- Problèmes pratiques d'organisation scolaire à l'élémentaire (2 cr.)
- Psychologie de l'intelligence, psychologie de l'apprentissage, difficultés d'apprentissage (6 cr.)
- Syndicalisme scolaire (2 cr.)

**TRAVAUX HORS-COURS
(10 CRÉDITS)**

Travaux pratiques

- Étude critique des programmes scolaires (2 cr.)
- Étude critique des méthodes d'apprentissage de la lecture (2 cr.)
- Étude critique des méthodes didactiques en arithmétique (2 cr.)
- Évaluation pédagogique du rendement scolaire (au plan de la classe et de l'élève) (4 cr.)

MODES D'APPLICATION

Étant donné qu'il s'agit d'un cours de recyclage, la Faculté ne s'engage à offrir ce programme qu'une fois à chacun des deux groupes décrits au chapitre "admission": les détenteurs du B.Péd. et les autres brevetés.

En règle générale, les cours se donneront sur le campus de l'Université. Toutefois, afin de favoriser les candidats de la région de Québec et ceux d'autres régions, certains cours pourront être offerts extra-muros. À cette fin, on prévoit l'organisation suivante:

- 1 — Tous les travaux hors-cours seront dirigés par les professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation.
- 2 — Les cours en "supervision scolaire" seront offerts en deux sessions d'été sur le campus de l'Université.
- 3 — Les cours en "formation à la recherche" et les "cours généraux" seront offerts durant l'année académique, en raison de six (6) crédits par année (donc sur quatre ans).

Pour les deux prochaines années, ces cours pourront être donnés dans les locaux de l'École Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge.

Il faudra déterminer par la suite, s'il y a lieu d'envisager ces cours dans d'autres régions.

- 4 — Conditions exigées pour les cours offerts à l'extérieur:
 - a) La Faculté choisira un agent de liaison sur les lieux.
 - b) Les inscriptions à une session seront transmises à l'Université, conformément aux règlements.
 - c) Les frais de scolarité seront payés à l'Université.
 - d) Les professeurs seront rémunérés par l'Université.
 - e) Les professeurs seront choisis ou approuvés par la Faculté des sciences de l'éducation.

f) Les questionnaires d'examens seront préalablement approuvés par la Faculté des sciences de l'éducation.

Les demandes d'admission à ce programme seront soumises aux règlements de l'Université et de la Faculté.

Une fois admis, l'étudiant sera soumis aux règlements pédagogiques de l'Université et de la Faculté.

Les droits à acquitter sont les suivants:

Scolarité: crédit-cours	\$20.00
crédits-hors-cours	12.00
Examen de synthèse	15.00
Parchemin de licence	20.00

Toute demande d'admission doit être présentée sur la formule officielle de l'Université de Sherbrooke et adressée au Bureau du registraire. De plus, l'étudiant doit s'inscrire à chacune des sessions de cours, c'est-à-dire à chaque semestre et à la session d'été.

FORMATION DES MAÎTRES

LICENCE D'ENSEIGNEMENT PRÉ-SCOLAIRE

Le programme a pour objectif de prolonger la formation psychopédagogique du maître à l'élémentaire (première année du baccalauréat) dans une formation en psychopédagogie de l'enseignement au niveau élémentaire. Il tient à répondre à ce besoin d'avoir en milieu scolaire des spécialistes capables d'orienter la pédagogie de l'enseignement (didactique) soit par l'intermédiaire de la recherche, de l'orthodidactique ou des techniques audio-visuelles et d'enseignement programmé, soit éventuellement au niveau de la supervision et de l'administration scolaire.

Dans sa totalité, le programme s'étend sur quatre ans d'études consécutives à une treizième année de formation générale (Institut) ou l'équivalent, ainsi réparties: une première année permettant d'obtenir un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire; deux années subséquentes certifiées par un baccalauréat ès sciences de l'éducation; une quatrième année couronnée par la maîtrise ès sciences de l'éducation.

La première année (certificat) constitue également le programme de formation psychopédagogique de la licence d'enseignement élémentaire et prévoit les options suivantes en didactique: 1) formation du maître pour le premier cycle de l'élémentaire; 2) formation du maître pour le deuxième cycle de l'élémentaire; 3) formation de la monitrice maternelle (pédagogie pré-scolaire). Un total de dix (10) crédits est attribué aux options.

La deuxième et la troisième année ont pour objectif de préparer des pédagogues en didactique de l'élémentaire, alors que la quatrième année proposera une spécialisation en pédagogie choisie parmi les suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé, supervision scolaire, administration scolaire ou autres.

Le programme de la quatrième année (maîtrise) n'est pas encore élaboré. Mais déjà on peut prévoir les trois options suivantes: recherche, orthodidactie, audio-visuel et enseignement programmé. Le programme de quatrième année comprendra le travail de thèse.

Dès sa fondation, l'Institut de pédagogie, devenu depuis la Faculté des sciences de l'éducation, s'est donné la mission d'apporter aux milieux d'enseignement et d'éducation une contribution aussi

authentique qu'incisive, fondée à la fois sur les données de la recherche et de la pratique pédagogique. Son objectif fondamental était et demeure toujours de répondre efficacement aux besoins réels des milieux scolaires en œuvrant dans le domaine de la formation du personnel enseignant et du personnel de cadre et en initiant et poursuivant des activités en recherche psychopédagogique.

Aujourd'hui, croyons-nous, la Faculté fait un pas de plus en avant dans la réalisation de cet objectif en proposant deux nouveaux programmes d'études aux fins de la formation des jardinières de classes maternelles et des instituteurs et institutrices du cours élémentaire. Ces nouveaux programmes, la licence d'enseignement pré-scolaire et la licence d'enseignement élémentaire, s'inspirent largement de la pédagogie active et, tout en s'appuyant sur les données scientifiques de la psychopédagogie, font une grande place à l'initiation pratique.

D'une durée de trois ans chacun, ces programmes ont deux années communes: la formation en linguistique française et littérature enfantine et la formation en psychopédagogie. Cette dernière prévoit toutefois des options en didactique selon que le candidat ou la candidate désire s'orienter vers les classes maternelles, vers le premier cycle de l'élémentaire ou vers le deuxième cycle de l'élémentaire. Une troisième année d'études est spécifique à chacun des programmes. Ainsi, la licence d'enseignement pré-scolaire consacre une année aux questions relatives aux activités propres à la maternelle, alors que la licence d'enseignement élémentaire consacre cette année à l'initiation aux mathématiques modernes.

Ainsi conçus, ces deux programmes maintiennent des relations étroites entre le niveau pré-scolaire et le niveau élémentaire. Il devient alors facile, à qui le désire, de passer d'un programme à l'autre. Davantage, cette politique pédagogique assure la continuité des activités de formation de l'enfant entre les deux niveaux.

Les conditions d'admission à l'un ou l'autre des programmes sont les suivantes:

1 — tout candidat détenteur d'un brevet "A" ou d'un B.Péd., sera admis à l'une ou l'autre des licences. Il sera, de plus, exempté

de l'année de psychopédagogie, sauf pour un cours en didactique spéciale, d'une valeur de 4 crédits;

- 2 — tout candidat détenteur d'un brevet inférieur au brevet "A" peut suivre un programme préparatoire de 12 crédits, dont six seront déterminés par le département de la spécialité qu'il choisira. Le succès à l'examen couronnant ce programme le rend admissible à l'une ou l'autre des licences. Le candidat qui jugerait inutile de suivre ce programme préparatoire peut se présenter directement à l'examen;
- 3 — tout candidat ne détenant aucun brevet d'enseignement doit subir un examen d'admission dans les disciplines inscrites au programme et un examen d'aptitudes pédagogiques.

PROGRAMME DES COURS

PREMIÈRE ANNÉE PSYCHOPÉDAGOGIE 36 CRÉDITS-COURS 3 CRÉDITS-LABORATOIRE

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)
PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DILE 114** Lecture (4 cr.)
DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)
DICA 114 Calcul (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DIFR 114** Français (4 cr.)
DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)
DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE

- DIAP 112** Atelier d'arts plastiques (2 cr.)
- DIIM 112** Atelier d'initiation musicale (2 cr.)
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
- DIJE 112** Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

N.B. — L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie ci-devant.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

- RETD 113** Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)
- REST 112** Statistique I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

- PESP 111** Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)
- PELS 112** Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

- SEHE 322** Histoire de l'éducation pré-scolaire (2 cr.)
- SETE 322** Développement de la notion de temps, d'espace et de nombre chez l'enfant (2 cr.)

- SEDL 322** Développement du langage et de la pensée chez l'enfant (2 cr.)
- SEEM 322** Éducation sensori-motrice de l'enfant (2 cr.)
- SEEV 322** Éducation de l'expression verbale (2 cr.)
- SEEC 322** Éducation de la créativité chez l'enfant (2 cr.)

COURS ET LABORATOIRE

- SECP 323** Créativité plastique à l'école maternelle (3 cr.)
- SEEM 323** Éducation manuelle de 2 à 8 ans (3 cr.)
- SEDA 323** La danse comme moyen d'expression (3 cr.)
- SEJE 323** Le jeu chez l'enfant (3 cr.)
- SEIM 323** Initiation musicale (3 cr.)
- SEIO 323** Interprétation orale (3 cr.)

PROGRAMME DE LINGUISTIQUE

TROISIÈME ANNÉE

- LAEO 332** Capacité: expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)
- LAEE 332** Capacité: expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)
- SEFL 331** Nature et fonction de la langue (1 cr.)
- SEPH 332** Phonétique française (2 cr.)
- SETP 331** Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)
- SEOA 331** Orthophonie et audiologie (1 cr.)
- SELF 332** Lexicologie du français (2 cr.)
- SEGS 332** Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)
- SESI 332** Stylistique interne du français (2 cr.)
- LAAR 331** Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)
- LAAL 331** Atelier sur l'art de lire (1 cr.)
- LALI 332** Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

ATELIER DE LINGUISTIQUE

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les

étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

Total: 19 crédits

PROGRAMME DE LITTÉRATURE ENFANTINE

SEGA 332 Grands auteurs (2 cr.)

LAET 332 Étude de textes (séminaire) (2 cr.)

LAEB 331 Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)

SELF 336 Littérature française et canadienne-française (6 cr.)
(cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc.)

Total: 11 crédits

Remarque: le programme de français est un projet appelé à être révisé.

DESCRIPTION DES COURS

SEDL 322 Développement du langage et de la pensée chez l'enfant (2 cr.)
Étude faite à la lumière des positions de Wallon et de Piaget.

SEEC 322 Éducation de la créativité chez l'enfant (2 cr.)
Notion et fonction de la créativité. Étude des principaux domaines d'activité créatrice. Créativité et esthétique. Évaluation de la créativité.

SEEM 322 Éducation sensori-motrice de l'enfant (2 cr.)
Évolution génétique des systèmes nerveux, sensoriel et moteur. Développement psycho-moteur et troubles de développement. Action pédagogique et ortho-pédagogique.

SEEV 322 Éducation de l'expression verbale (2 cr.)
Partant des données sur le développement du langage et de l'expérience de l'enfant, présenter un ensemble d'activités gestuelles et d'expression corporelle pour enchaîner à l'expression verbale.

SEHE 322 Histoire de l'éducation pré-scolaire (2 cr.)
Rationnel sensori-moteur, psychologique et sociologique de l'éducation pré-scolaire. Les principaux auteurs: Froebel, Montessori, Decroly, etc.

SETE 322 Développement de la notion de temps, d'espace et de nombre chez l'enfant (2 cr.)

S'appuyant sur les études de Piaget, le cours présente l'évolution de l'enfant sur ces notions et son inférence sur les activités ludiques et sociales.

SECP 323 Créativité plastique à l'école maternelle (3 cr.)

Notion. Rôle psychologique, pédagogique et artistique. Étude des principaux domaines d'activité créatrice. Évaluation. Travaux pratiques.

SEDA 323 La danse comme moyen d'expression (3 cr.)

Le besoin de rythme chez l'enfant et son expression par divers types de danse. Danse et éducation musicale. Danse et expression de soi. Pratique de diverses danses enfantines et folkloriques.

SEEM 323 Éducation manuelle de 2 à 8 ans (3 cr.)

Évolution de l'habileté manuelle chez l'enfant. Principes et techniques de l'éducation manuelle à l'école. Pratique de la gymnastique manuelle, des exercices sensoriels, des exercices graphiques et des travaux manuels.

SEIM 323 Initiation musicale (3 cr.)

Rôle de la musique dans le développement de l'enfant. Rythme musical et expression de soi. Divers types d'expression musicale chez l'enfant. La musique instrumentale. Notions techniques en musique. Les auteurs à la portée de l'enfant. Travaux pratiques.

SEIO 323 Interprétation orale (3 cr.)

Interprétation orale de pièces tirées de la littérature: nouvelle, ballade, comptines, chansons, etc. Usage du disque, du magnétophone.

SEJE 323 Le jeu chez l'enfant (3 cr.)

Évolution du jeu chez l'enfant. Jeu et expression de soi. Diverses théories sur le jeu. Les divers types de jeux. Travaux pratiques.

SEFL 331 Nature et fonction de la langue (1 cr.)

SEOA 331 Orthophonie et audiologie (1 cr.)

SETP 331 Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)

SEGA 332 Grands auteurs (2 cr.)

SEGS 332 Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)

SELF 332 Lexicologie du français (2 cr.)

SEPH 332 Phonétique française (2 cr.)

SESI 332 Stylistique interne du français (2 cr.)

SELF 336 Littérature française et canadienne-française (6 cr.)
(cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc.)

PSFA 114 Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)

Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, du calcul et de l'écriture.

PSPE 114 Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

Étude de l'évolution de la personnalité de l'enfant et incidence de l'émotivité sur le rendement scolaire.

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.

PEDG 112 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'éducation et étude des structures scolaires.

PEPD 112 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive: rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 112 Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

Techniques d'expression par l'art dramatique: mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Ateliers d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique) . .

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodies. Usage du disque pour enfants également.

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres . . .

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc. . .

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques, et mixtes . . .

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement: mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

- LAAL 331** Atelier sur l'art de lire (1 cr.)
- LAAR 331** Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)
- LAEB 331** Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)
- LAEE 332** Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)
- LAEO 332** Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)
- LAET 332** Étude de textes (séminaires) (2 cr.)
- LALI 332** Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

**LICENCE
D'ENSEIGNEMENT
ÉLÉMENTAIRE**

**PROGRAMME
DES COURS**

**PREMIÈRE ANNÉE
PSYCHOPÉDAGOGIE
36 CRÉDITS-COURS
3 CRÉDITS-LABORATOIRE**

DIDACTIQUE (18 crédits-cours et 3 crédits-laboratoire)

- PSFA 114** Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)
- LAIO 113** Laboratoire d'initiation à l'observation (90 heures) (3 cr.)
- PEES 114** Activités d'expression de soi (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU PREMIER CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE (10 cr.)

- DILE 114** Lecture (4 cr.)
- DIEO 112** Écriture et orthographe (2 cr.)
- DICA 114** Calcul (4 cr.)

MÉTHODOLOGIE DU DEUXIÈME CYCLE DE L'ÉLÉMENTAIRE
(10 cr.)

- DIFR 114** Français (4 cr.)
- DIAR 114** Arithmétique (4 cr.)
- DIHG 112** Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

MÉTHODOLOGIE DE LA PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE (10 cr.)

- DIAP 112** Atelier d'arts plastiques (2 cr.)
- DIIM 112** Atelier d'initiation musicale (2 cr.)
- DIAD 112** Atelier d'art dramatique (2 cr.)
- DIJE 112** Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)
- DIAM 112** Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

N.B. L'étudiant doit choisir l'un des trois programmes de méthodologie ci-devant.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE (6 crédits-cours)

- PEPE 112** Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)
- PEPD 112** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- PEDG 112** Didactique générale (2 cr.)

PSYCHOLOGIE (4 crédits-cours)

- PSPE 114** Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

RECHERCHE (5 crédits-cours)

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

REST 112 Statistique I (2 cr.)

FORMATION COMPLÉMENTAIRE (3 crédits-cours)

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

STAGES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année, l'étudiant(e) doit réaliser quinze (15) journées d'enseignement pratique, sous la direction des professeurs de didactique et de pédagogie de la Faculté.

DEUXIÈME ANNÉE

FRANÇAIS

LAEO 332	Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire)	2 cr.
LAEE 332	Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction)	2 cr.
SEFL 331	Nature et fonction de la langue	1 cr.
SEPH 332	Phonétique française	2 cr.
SETP 331	Transcription phonétique, théorie et pratique	1 cr.
SEOA 331	Orthophonie et audiologie	1 cr.
SELF 332	Lexicologie du français	2 cr.
SEGS 332	Grammaire structurale du français moderne	2 cr.
SESI 332	Stylistique interne du français	2 cr.
LAOG 321	Orthographe (séminaire) aspect linguistique	1 cr.
LAOP 321	Orthoépie (séminaire)	1 cr.
LAAR 331	Atelier sur l'art de raconter	1 cr.
LAAL 331	Atelier sur l'art de lire et de faire lire	1 cr.
LALI 332	Atelier de linguistique (*)	2 cr.

Total : 21 crédits

(*) ATELIER DE LINGUISTIQUE

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné pour y mener une véritable enquête linguistique.

PROGRAMME DE LITTÉRATURE ENFANTINE

SEGA 332	Grands auteurs	2 cr.
LAET 332	Étude de textes (séminaire)	2 cr.
LAEB 331	Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire	1 cr.
SELF 336	Littérature française et canadienne-française (cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc. . .)	6 cr.
Total :		11 crédits

TROISIÈME ANNÉE

MATHÉMATIQUES

SEML 326	Logique, ensembles et relations	6 cr.
SEMG 326	Géométrie I (exploration de l'espace)	6 cr.
SEMP 324	Mesures pratiques	4 cr.
SEMA 326	Arithmétique	6 cr.
SEMG 334	Géométrie II	4 cr.
SEMA 336	Algèbre et algèbre linéaire	6 cr.
Total :		32 crédits

Remarque : le programme de français est un projet appelé à être révisé.

DESCRIPTION DES COURS

SEMP 324	Mesures pratiques (4 cr.)
SEMA 326	Arithmétique. (voir français) (6 cr.)
SEMG 326	Géométrie I (exploration de l'espace) (6 cr.)
SEML 326	Logique, ensembles et relations (6 cr.)
SEFL 331	Nature et fonction de la langue (1 cr.)
SEOA 331	Orthophonie et audiologie (1 cr.)
SETP 331	Transcription phonétique, théorie et pratique (1 cr.)
SEGA 332	Grands auteurs (2 cr.)

SEGS 332 Grammaire structurale du français moderne (2 cr.)

SELF 332 Lexicologie du français (2 cr.)

SEPH 332 Phonétique française (2 cr.)

SESI 332 Stylistique interne du français (2 cr.)

SEMG 334 Géométrie II (4 cr.)

SELF 336 Littérature française et canadienne-française (cours au programme de la licence ès lettres, dont La Fontaine, Daudet, Leclerc, etc. . .) (6 cr.)

SEMA 336 Algèbre et algèbre linéaire (6 cr.)

PSFA 114 Les facteurs spécifiques d'apprentissage (4 cr.)

Dans une brève introduction, le cours fait un rappel de la morphologie des sens. Par la suite, il propose l'étude de la contribution des phénomènes de perception, d'audition de vision, de coordination visuo-manuelle, de saisie de relation, de latéralisation dans l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, du calcul et de l'écriture.

PSPE 114 Psychogénèse de l'enfance (4 cr.)

Étape du développement. Analyse de quelques notions: instinct et libido; inconscient; Id, ego, superego; mécanismes, etc. Étude des phases du développement physiologique, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant jusqu'à la puberté. Examen des divergences entre les théoriciens de la psychologie de l'enfance.

PESP 111 Les services para-pédagogiques en milieu scolaire (1 cr.)

Information sur la fonction des services du psychologue scolaire, du conseiller d'orientation, du travailleur social, etc.

PEDG 112 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.

PELS 112 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'éducation et étude des structures scolaires.

PEPD 112 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive: rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 112 Philosophie de l'éducation et de l'enseignement (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PEES 114 Activités d'expression de soi (4 cr.)

Étude des techniques d'expression corporelle, artisanale (arts plastiques), graphique et verbale.

DIAD 112 Atelier d'art dramatique (2 cr.)

Techniques d'expression par l'art dramatique : mime, pantomime, marionnettes, sketch inédit, jeu d'expression spontanée; travaux pratiques.

DIAM 112 Atelier de fabrication de matériel d'activité à la maternelle (2 cr.)

Fabrication et utilisation d'un matériel approprié pour l'éducation à l'école maternelle.

DIAP 112 Atelier d'arts plastiques (2 cr.)

Interprétation de la vision personnelle du monde de l'enfant exprimée dans ses créations artistiques; relation entre la pensée et le geste; travaux pratiques.

DIEO 112 Écriture et orthographe (2 cr.)

Méthodes sensitivo-perceptuelle, gestuelle, rythmique, linguistique (lexique) ..

DIHG 112 Histoire ou géographie ou sciences naturelles (2 cr.)

DIIM 112 Atelier d'initiation musicale (2 cr.)

À l'aide de la flûte à bec, comment initier l'enfant à la musique et à l'exécution de mélodie. Usage du disque pour enfants également.

DJE 112 Atelier de jeux éducatifs (2 cr.)

Présentation des diverses formes de jeux éducatifs; techniques de construction de jeux; travaux pratiques.

DIAR 114 Arithmétique (4 cr.)

DICA 114 Calcul (4 cr.)

Cuisenaire-Gattegno, Dienes, autres ...

DIFR 114 Français (4 cr.)

Méthodes actives, étude des programmes, présentation du matériel didactique, etc. ...

DILE 114 Lecture (4 cr.)

Étude des principales méthodes synthétiques, analytiques et mixtes ...

REST 112 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement : mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

RETD 113 Techniques diagnostiques du rendement scolaire (3 cr.)

Le cours porte sur les moyens d'observer le rendement de l'élève. Une introduction étudie la notion et les objectifs du rendement scolaire (1 cr.). On traite par la suite du diagnostic et on présente les principaux examens (tests) de rendement scolaire (2 cr.).

LAIO 113 Laboratoire d'initiation à l'observation (3 cr.)

Utilisant initialement les techniques de Piaget et Inhelder pour structurer des situations d'observation d'enfants et présentant certaines recherches caractéristiques, ce cours favorise à l'étudiant l'observation de la contribution de facteurs spécifiques dans l'apprentissage.

LAOG 321 Orthographe (séminaire) aspect linguistique (1 cr.)

LAOP 321 Orthoépée (séminaire) (1 cr.)

LAAL 331 Atelier sur l'art de lire et de faire lire (1 cr.)

LAAR 331 Atelier sur l'art de raconter (1 cr.)

LAEB 331 Étude bibliographique, 1er cycle de l'élémentaire (1 cr.)

LAEE 332 Capacité : expression écrite (travail dirigé de rédaction) (2 cr.)

LAEO 332 Capacité : expression orale (travail dirigé au laboratoire) (2 cr.)

LAET 332 Étude de textes (séminaires) (2 cr.)

LALI 332 Atelier de linguistique (I) (2 cr.)

Chaque certificat de linguistique doit être complété par une session de travail pratique intense où l'on utilise les notions acquises durant l'année. Les étudiants font des enquêtes sous la direction des professeurs. La session dure cinq jours.

L'atelier est une analyse du milieu scolaire; le camp, un séjour dans un milieu donné, pour y mener une véritable enquête linguistique.

LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'Université de Sherbrooke offre, sous l'égide de la Faculté des sciences de l'éducation, de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté de théologie, un programme de cours qui prépare le candidat-professeur à l'enseignement de niveau secondaire et qui conduit à la licence d'enseignement secondaire. Ce programme a pour objectif de donner une connaissance plus poussée dans une ou deux disciplines académiques et d'assurer la formation psychopédagogique du professeur de niveau secondaire.

Le programme d'études s'étend sur trois ans et comprend deux années en disciplines académiques et une année en psychopédagogie.

En disciplines académiques, le candidat à ce programme doit choisir soit parmi les options offertes par la Faculté des arts, soit parmi celles de la Faculté des sciences, soit les sciences religieuses données par la Faculté de théologie.

La formation psychopédagogique est assumée par la Faculté des sciences de l'éducation. Le programme prévoit des cours et des laboratoires de psychologie, de pédagogie et de didactique, et des stages pratiques d'enseignement.

LES OPTIONS

Les options académiques portent sur les disciplines suivantes dont l'enseignement est assumé par différentes facultés:

Faculté des arts: anglais, français, géographie, histoire, latin. Si le candidat désire une formation bivalente, il peut choisir parmi les groupes suivants: français-anglais, français-latin, français-histoire, histoire-géographie.

Faculté des sciences: biologie, chimie, mathématiques, physique.

Faculté de théologie: sciences religieuses.

Le programme d'études pour chacune de ces disciplines est décrit dans le prospectus de la faculté qui donne l'enseignement. On peut obtenir ce prospectus en s'adressant au secrétariat de la faculté concernée ou au Bureau du registraire de l'Université.

On doit observer que les cours des deux années en disciplines académiques font partie du programme, selon le cas, soit de la licence ès lettres, soit de la maîtrise ès sciences religieuses, soit du baccalauréat ès sciences, de sorte que celui qui le désire peut poursuivre, ultérieurement, ses études en vue de l'obtention de ces grades universitaires.

ADMISSION

Pour être admis à ce programme, le candidat doit répondre aux exigences d'admission de la faculté concernée, selon l'option choisie.

Le candidat admis au programme de la licence d'enseignement secondaire est invité à s'inscrire d'abord aux deux années en disciplines académiques à la faculté qui décerne cet enseignement. Pour la troisième année, formation psychopédagogique, il s'inscrit à la Faculté des sciences de l'éducation.

Toutefois, après la première année en disciplines académiques, l'étudiant peut s'engager dans sa formation psychopédagogique avant de parfaire la deuxième année en disciplines académiques.

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Le professeur actuellement en fonction et détenant un baccalauréat en pédagogie ou un brevet d'enseignement peut s'inscrire à des études à temps partiel en vue de la licence d'enseignement secondaire, s'il répond aux autres conditions d'admission.

L'étudiant inscrit à temps partiel ou à demi-temps doit satisfaire aux mêmes exigences académiques que l'étudiant inscrit à plein temps. Par ailleurs, il doit accepter, au départ, certains inconvénients parfois inévitables dans la programmation de son horaire.

Les cours donnés à temps partiel sont administrés par l'Extension de l'enseignement qui publie à chaque session un horaire détaillé des cours offerts.

LE CAPES

Pour le détenteur d'une licence ès lettres, d'un baccalauréat ès sciences, d'une maîtrise ès sciences religieuses ou d'un diplôme équivalent, la Faculté des sciences de l'éducation offre un cours de formation en psychopédagogie d'une durée d'un an. Le succès à ce cours est couronné par un Certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement secondaire. Le programme de cette année est le même que celui des cours de licence d'enseignement secondaire.

PROGRAMME DES COURS

Psycho-pédagogie (12 crédits)

- PSEA 335** Psychogénèse de la personnalité (enfance et adolescence) (5 cr.)
- PSDI 334** Psychologie de l'intelligence (4 cr.)
- PSDA 333** Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Pédagogie (12 crédits)

- PEPE 332** Philosophie de l'éducation (2 cr.)
- PEPD 332** Pédagogie dynamique (2 cr.)
- DIDG 332** Didactique générale (2 cr.)
- DIDS 334** Didactique spéciale (4 cr.)
- SEHE 332** Histoire de l'éducation (2 cr.)

Psycho-technique (6 crédits)

- REST 332** Statistique I (2 cr.)
- REDO 332** Docimologie (2 cr.)
- REPE 332** Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Problèmes scolaires (2 crédits)

- SELS 332** Législation scolaire (2 cr.)

Enseignement pratique (2 crédits)

Stages d'enseignement pour une valeur de 60 heures.

DESCRIPTION DES COURS

SEHE 332 Histoire de l'éducation (2 cr.)

Étude des théories anciennes et des théories modernes de l'éducation : époque gréco-latine; les grands systèmes de l'éducation du Moyen-Âge, de la Renaissance, des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles; les grands pédagogues de l'École Nouvelle. Cours suivi avec les étudiants du baccalauréat en pédagogie.

SELS 332 Législation scolaire (2 cr.)

Étude des lois et règlements du Ministère de l'éducation et étude des structures scolaires.

PEPD 332 Pédagogie dynamique (2 cr.)

Pédagogie directive versus pédagogie non directive : rationnel pédagogique, psychologique et philosophique. Les méthodes pédagogiques.

PEPE 332 Philosophie de l'éducation (2 cr.)

Notion, fonction et objectifs de l'éducation et de l'enseignement; principes de la méthodologie de l'enseignement et de l'éducation. Éducation versus instruction.

PSDA 333 Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)

Étude des facteurs généraux et conditions d'apprentissage : transfert, insight, facteur "g", sensation, perception, aperception, idée, association, mémoire, etc.

PSDI 334 Psychologie de l'intelligence (4 cr.)

Le développement mental. Les stades. Les périodes. La notion de "conduite". Rapports entre l'intelligence et l'affectivité. La période sensori-motrice. La période de la pensée préopératoire. La période des opérations concrètes. La période des opérations formelles. Ce cours ajoute aux exigences de la Corporation sur la perception.

Étude détaillée des théories de Spearman, Thomson, Thurstone, Guilford et autres, sur la structure de l'intelligence, ses manifestations, sa signification et l'analyse factorielle de l'habileté humaine.

Ce cours et le précédent correspondent au cours sur les "processus cognitifs" exigé par la Corporation.

PSEA 335 Psychogénèse de la personnalité (enfance et adolescence) (5 cr.)

Étapes du développement. Analyse de quelques notions : instinct et libido; inconscient; Id, ego, superego; mécanismes, etc. Étude des phases du développement physiologique, intellectuel, émotionnel et social de l'enfant jusqu'à la puberté. Examen des divergences entre les théoriciens de la psychologie de l'enfance.

Continuité ontogénétique entre l'enfance et l'adolescence. Modifications des structures corporelles, à la puberté. Apparition des structures formelles de l'intelligence et modifications de la pensée. La résurgence de la vie instinc-

tuelle et les attitudes défensives d'ascétisme et d'intellectualisation. Évolution affective. Armature morale de la jeunesse. Attitudes pédagogiques devant les phénomènes de l'adolescence.

DIDG 332 Didactique générale (2 cr.)

Présentation et critique des procédés audio-visuels, de l'enseignement programmé, des activités dirigées et de la méthode des projets.

DIDS 334 Didactique spéciale (4 cr.)

REDO 332 Docimologie (2 cr.)

Principes généraux avec applications en pédagogie et en psychologie. Caractéristiques d'un bon instrument de mesure. Considérations sur la taxonomie des objectifs pédagogiques et psychologiques. Planification d'un examen. Étude critique des examens du type "traditionnel", du type "vrai-faux" et du type "choix-multiple". Rédaction d'item. Méthodes d'administration, de correction et d'appréciation des examens. Modes d'amélioration de la composition des examens. Les notes et les différents systèmes de notation.

REPE 332 Pédagogie scientifique et expérimentale (2 cr.)

Étude de l'évolution de la pédagogie empirique et scientifique à la pédagogie expérimentale. Conséquences de cette évolution sur l'orientation actuelle de la pédagogie.

REST 332 Statistique I (2 cr.)

Présentation des techniques statistiques appliquées à l'enseignement : mesures de tendances centrales et de variabilité, la courbe des probabilités, corrélation linéaire, représentations graphiques et inférences statistiques.

CERTIFICAT EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Depuis quelques années, l'orientation professionnelle voit se développer de plus en plus son champ d'action et il est devenu nécessaire de faire appel à des collaborateurs immédiatement préparés aux diverses tâches qu'elle comporte. C'est pourquoi, depuis 1960, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, consciente du rythme de cette évolution, prépare des spécialistes habilités à la recherche en information scolaire et professionnelle et à la diffusion de cette information, en collaboration avec les conseillers en orientation.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURS

1.1 HISTORIQUE

Fondées en juillet 1960, les sessions d'été en information scolaire et professionnelle à l'Université de Sherbrooke ne comportaient à l'origine que des cours et des travaux d'une valeur de 6 crédits. L'ampleur du territoire à couvrir et la hausse générale des standards de qualification du personnel enseignant ont amené l'Université, en 1964, à porter à deux sessions d'été la durée normale des études en cette matière. L'évolution rapide en ce domaine amène maintenant les étudiants à demander une préparation encore plus poussée. Pour répondre à ce besoin, l'Université a décidé de porter dès l'été 1967, la durée des études à trois sessions.⁽¹⁾

1.2 OBTENTION DU CERTIFICAT

Les trois sessions prévues au programme forment un tout cohérent, structuré selon les exigences d'une formation rationnelle. Il ne sera donc pas possible de s'inscrire seulement à une ou deux de ces sessions si l'on désire obtenir le certificat couronnant ces études. L'Université de Sherbrooke ne délivrera le certificat en information scolaire et professionnelle qu'au terme d'une scolarité complète.

⁽¹⁾ L'organisation administrative de ces cours relève de l'Extension de l'enseignement.

1.3 ATTESTATION D'ÉTUDES

Si, par exception, un étudiant désire une attestation d'études à la fin de la première ou de la deuxième session, ce document affirmera clairement que son porteur n'est pas qualifié pour devenir titulaire en information scolaire et professionnelle aux yeux de l'Université ou de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke.

1.4 DURÉE D'UNE SESSION

Compte rendu des journées d'examen, chaque session comportera 30 journées "utiles", soit 6 semaines de 5 jours chacune.

1.5 MÉMOIRE

Pour obtenir son certificat, l'étudiant devra présenter un mémoire au cours de la troisième session. Ce mémoire pourra consister en une recherche de type "classique" dont les limites seront établies par la formation du candidat et par le temps dont il pourra disposer. Dans la plupart des cas, il faut prévoir que l'étude portera plutôt sur les activités d'information scolaire et professionnelle du candidat au cours de l'année scolaire précédente. Dans ce cas, le mémoire présentera normalement une justification théorique de ces activités, une description du cadre physique (service, institution, milieu) et des sujets de l'expérience, une justification rationnelle du programme et de la méthodologie adoptés, des conclusions sur la valeur de l'expérience pour les élèves qui en auront été touchés et pour le candidat lui-même. Sauf en situations d'exceptions, l'ampleur de ce travail ne dépassera pas 50 pages, sans compter les appendices et les tableaux statistiques nécessaires à sa compréhension.

2. PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

Une forte proportion des cours de chaque session sont dispensés par des professeurs invités que l'Université choisit en raison de leur vaste expérience dans les milieux scolaires et professionnels de la

Province. Ces professeurs résidant généralement sur le campus pendant la période où ils enseignent, sont disponibles pour consultations, discussions et entrevues personnelles.

L'équipe dirigeante de la session se compose comme suit:

Gagnon, J.-Aurèle, directeur: directeur du Service d'orientation et de consultation de l'Université; M. Gagnon a occupé les postes suivants: directeur de l'orientation et directeur adjoint de l'enseignement élémentaire et secondaire au Ministère de l'éducation.

Dupont, Pierrette: chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université, Mlle Dupont est aussi responsable du Centre de documentation scolaire et professionnelle de la Faculté.

Joly, Richard: ex-directeur du programme d'information scolaire et professionnelle de la Faculté des sciences de l'éducation, ex-secrétaire général de l'Université, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation.

PROGRAMME DES COURS

3. STRUCTURES GÉNÉRALES DES PROGRAMMES

3.1 Si l'on excepte certains cours d'introduction et les travaux nécessaires à la préparation du mémoire requis pour le certificat (voir 1.5), les programmes du certificat en information scolaire et professionnelle se distribuent autour de trois thèmes fondamentaux:

3.11 Le SUJET qui reçoit l'information: en supplément à la formation pédagogique qu'il doit avoir acquise pendant les études qu'il a faites avant son admission (voir ci-dessous, "Conditions d'admission"), le futur spécialiste de l'information doit approfondir des questions comme celles de la motivation dans les choix professionnels, des

dynamismes favorables à l'adaptation au travail, des aptitudes et des intérêts en regard du travail, etc.

- 3.12 L'OBJET de l'information: la réalité que "manipule" chaque jour le spécialiste de l'information comprend des éléments nombreux que les programmes doivent approfondir: législation scolaire et ouvrière, distribution géographique des milieux de travail, dynamismes socio-économiques, institutions scolaires, etc.
- 3.13 La MÉTHODE de diffusion de l'information: doivent se loger ici des études et des exercices portant sur la structure des prospectus et des monographies, sur l'inventaire des sources de documentation, sur la méthodologie des programmes, sur les techniques audio-visuelles, etc.

DESCRIPTION DES COURS

4. DÉTAIL DU CONTENU DES COURS PREMIÈRE ANNÉE ⁽¹⁾

ISP 112 Introduction à l'information scolaire et professionnelle (2 cr.)

Théorie fondamentale et pratique contemporaine de l'orientation. Place de l'information dans le processus total de l'orientation. Rôle de l'information scolaire et professionnelle comme facteur de maturation et de préparation à un choix professionnel. L'information (et la recherche personnelle), fonction de l'activité éducatrice totale de l'école.

ISP 122 Psychologie du choix professionnel (2 cr.)

Stades de développement et dynamismes de la maturité vocationnelle: théories de Ginzberg, Super, Crites et autres. Psychologie du développement des valeurs et maturation en face du monde du travail.

ISP 131 Le système scolaire du Québec (1 cr.)

Organisation de l'enseignement dans la Province. Réformes pédagogiques selon le Règlement No. 1 du Ministère. Structures et objectifs des institutions d'enseignement.

ISP 141 Classification et répartition géographique des industries et des professions au Québec (1 cr.)

Étude comparative de la composition de la main-d'œuvre au Québec. Importance relative des secteurs industriels selon les régions. Répartition de la main-d'œuvre et des professions selon les ressources naturelles de la Province et les exploitations régionales.

ISP 151 La monographie professionnelle (1 cr.)

À l'occasion de l'étude d'un plan standard de monographie, survol des problèmes que soulève la connaissance d'une profession. Évaluation de collections d'usage courant.

ISP 162 Initiation à la documentation scolaire et professionnelle (2 cr., laboratoires)

Cueillette et évaluation de documents. Analyses de prospectus. Classement de la documentation : classifications diverses. Organisation de la bibliothèque.

ISP 171 Étude des programmes d'information (1 cr.)

Critique des programmes officiels. Étude de la pratique courante en commissions scolaires. Programmes de systèmes scolaires étrangers. Critères d'édification d'un programme. Évaluation de manuels.

DEUXIÈME ANNÉE

ISP 212 Motivation : Rendement scolaire, satisfaction professionnelle (2 cr.)

Rappel de notions théoriques sur la motivation. Relations entre la motivation, le rendement scolaire et la réussite au travail. Facteurs affectifs d'adaptation. Méthodes usuelles de mesure de la motivation et de l'adaptation.

ISP 221 Formation professionnelle du travailleur (1 cr.)

Apprentissage et éducation permanente : principes et programmes en cours. Relations fédérales-provinciales et formations de la main-d'œuvre. Recyclage des travailleurs. Formation préliminaire au placement.

ISP 233 Problèmes du travail (3 cr.)

Effectifs et tendances de la démographie des travailleurs au Québec et au Canada. Législation du travail. Chômage. Progrès de la technologie, mécanisation et automatisation. Syndicalisme et autres formes d'organisation pro-

(1) A l'intérieur du sigle ISP (Information scolaire et professionnelle), les cours sont numérotés de la façon suivante :
le premier chiffre indique en quelle session du certificat se donne le cours;
le deuxième chiffre est le numéro d'identification du cours;
le troisième chiffre indique combien de crédits comporte le cours.

fessionnelle. Applications à l'orientation et à l'information scolaire et professionnelle.

ISP 241 Information et connexité des professions (1 cr.)

Importance du phénomène de connexité entre les professions et répercussions sur la polyvalence de l'éducation et de l'orientation. Critères théoriques et usuels de classification des professions en familles. Applications à la méthodologie de l'information : recherches, documentation.

ISP 252 Techniques de diffusion de l'information (2 cr., laboratoires)

Méthodologie de l'information en milieux scolaires; les cours, les films, la radio et la télévision, les visites, les conférences, les entrevues, les aides audiovisuelles. Une attention particulière sera donnée à l'utilisation des techniques audio-visuelles dans le cadre d'un programme d'information.

TROISIÈME ANNÉE

ISP 312 Aptitudes et intérêts (2 cr.)

Notions fondamentales sur les théories du développement des aptitudes et des intérêts. Rôle de l'hérédité et de l'apprentissage. Caractéristiques de l'école active au plan de l'apprentissage et de l'intérêt. Applications aux méthodes de l'information.

ISP 322 Psychologie du travail (2 cr.)

Adaptation psychologique du travailleur à sa tâche et à ses conditions de travail. Analyses et évaluations de tâches. Facteurs de réussite ou d'échec professionnels. Étude de facteurs particuliers: fatigue et rythmes de travail, responsabilité, répétitivité, etc.

ISP 334 Sociologie du travail (4 cr.)

Nature et méthodes de cette discipline. Dynamismes sociologiques modifiant les structures du monde du travail.

ISP 341 Laboratoires et séminaires (1 cr.)

Travaux de recherches et de documentation rattachés à différentes matières du programme total, en relation directe avec l'expérience des étudiants et les fonctions qu'ils occuperont au terme de leurs études.

5. CONDITIONS D'ADMISSION

5.1 L'éducateur formé par ces sessions d'été sera un spécialiste de la diffusion de l'information scolaire et professionnelle. Il est donc tout à fait normal de s'attendre à trouver chez lui, dès sa

venue à la Faculté, une compétence pédagogique le qualifiant pour un poste d'enseignement.

- 5.2 Sont admissibles ⁽¹⁾ aux sessions d'été en information scolaire et professionnelle:
 - 5.21 Les personnes qui détiennent déjà au moins un baccalauréat en pédagogie ou un brevet de classe "A".
 - 5.22 Exceptionnellement certaines personnes déjà engagées dans la diffusion de l'information scolaire et professionnelle dans les écoles et possédant un brevet supérieur d'enseignement pourront être acceptées sur recommandation du service dont elles dépendent.
- 5.3 L'Université pourra toujours reconnaître certaines équivalences, mais celles-ci seront toujours interprétées dans un sens strict.

6. RECONNAISSANCE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDES

- 6.1 Aux étudiants qui auront suivi les cours, réussi les examens, terminé les travaux et satisfait aux autres conditions imposées par la Faculté des sciences de l'éducation, l'Université de Sherbrooke décernera un certificat attestant la compétence du porteur en information scolaire et professionnelle.
- 6.2 Ce certificat fera mention des cours suivis et déclarera le porteur apte à occuper la fonction de titulaire d'information d'orientation en commission scolaire, en institution indépendante ou dans un service d'orientation.

⁽¹⁾ Pour obtenir une formule de demande d'admission, il faut s'adresser au Bureau du registraire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Qué.